

Assemblée générale du lotissement Val Clos le 19 avril 2024

L'assemblée générale du lotissement Val Clos s'est tenue le 19 avril 2024 à 19h à la salle des Logissons.

Présents ou représentés : 32 voix sur 41 copropriétaires. Le quorum est atteint pour la tenue de l'assemblée générale. :

Présents ou représentés :

ACIEN, BOULLET, BABULEAUD, BONHOMME, BRISSET, CACI, CHARLES, CHRISTIN, COUX, DOMANGE, DOS SANTOS, DUCA, FALCO, GHIGO, GIROUDON, GUY, JULIEN, LACOURTY, LAMKIN, LAUGIER, LAUTIER, LUNA, MANGIARACINA, MEIL, MURACCIOLE, OTTAVIANI, PEIDRO, PEYTRAL, REMILI, REVY, TAMAIN, VIALARD

Le président ouvre la séance et remercie les copropriétaires présents.

1 - Bilan de l'année 2023

Présentation du bilan par le bureau

Dans le lotissement, nous avons déploré 2 décès au cours de l'année écoulée : l'ancien propriétaire M. MARTIN-CHARTRIE et M. LANDEAU.

2 - Approbation des comptes 2023

Les comptes 2023 sont approuvés

3 - Renouvellement du bureau

Le bureau est renouvelé

4 - Le projet de budget 2024

Maintien de la cotisation annuelle à 90 €. le bureau est favorable au règlement de la cotisation par virement bancaire, si possible car la gestion en est simplifiée.

Le budget 2024 est approuvé

5 - Les projets pour 2024

L'abattage de 3 acacias sera réalisé car ils deviennent dangereux d'un point de vue de la sécurité. Il est envisagé à leurs places la plantation d'arbre. La proposition d'un micocoulier est faite en séance. Un échange sera fait avec l'entreprise en charge pour proposer des essences d'arbre adapté au climat.

6 – Elagage des arbres à la charge des copropriétaires

Il n'est pas prévu d'élagage cette année, car la convention signée avec la mairie est basée sur un élagage tous les 4 ans et l'élagage a déjà eu lieu l'année dernière. La commune prendra en charge l'ensemble des chênes lors de la prochaine campagne d'élagage.

7 - Les rendez-vous festifs

Fête des voisins : vendredi 31 mai

Pique-nique de printemps : dimanche 30 juin

Pique-nique d'automne : dimanche 15 septembre

8 - Questions diverses

Composteur

C'est un succès. Les copropriétaires peuvent venir récupérer du compost.

Stationnement / parking

Pour rappel, la voirie n'appartient plus à la copropriété. Les copropriétaires doivent contacter la gendarmerie ou la police municipale dans le cas de stationnement gênant. Par ailleurs, d'une manière générale, les événements survenant entre copropriétaires ne relèvent pas de la responsabilité de l'association et doivent être gérés par les services compétents (gendarmerie, etc.)

Elagage sous la ligne à haute tension dans le parc

3 dossiers ont été transmis à ENEDIS, en lien avec la mairie. L'intervention est planifiée mais sans date précise fournie par ENEDIS.

9 – Remerciements

Remerciement à M. et Mme Revy pour le don d'une douzaine de plant de lavande qui ont été replantés dans une zone proche de l'intersection du Lou Recaloun et du Lou Redoun

Remerciement à Gilles Peytral et Georges Peidro pour leurs actions d'entretien pour les espaces verts.